

Prise en charge des élèves dans le cadre d'une journée de classe.

PROTOCOLE SANITAIRE DU COLLEGE GUYNEMER - PRINCIPES GENERAUX – Rentrée 2021

Protocole sanitaire national :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Les responsables légaux de l'élève doivent informer le collège si un cas de COVID-19 apparaît dans la famille ; ils précisent si l'élève est concerné.

Ils rappellent à leur enfant la nécessité de respecter les gestes barrières, la distanciation physique dès que c'est possible, la nécessité de porter un masque propre (un par demi-journée). Le collège procédera aussi à ces rappels. Les masques sont fournis par la famille. Le collège peut dépanner un élève dans la limite de ses stocks.

En cas de suspicion d'un cas de COVID-19 dans l'établissement (élève ou personnel), l'élève est isolé dans une salle, accompagné des personnels de l'établissement jusqu'à sa prise en charge par ses représentants légaux. Le personnel qui soupçonne une situation de COVID-19 le concernant, ne se rend pas au collège ou quitte immédiatement le collège pour rencontrer un médecin ; il prévient la direction du collège.

Un traçage des contacts à risques est mis en place par l'infirmière du collège. Les personnes et familles concernées par courrier via ECLAT (et par téléphone dans les situations de contacts à risques).

Continuité pédagogique : en cas de confinement partiel ou total, parents et élèves pourront se connecter sur l'ENT de l'établissement, ECLAT-BFC –échanges pédagogiques, échanges par mail ...-, à partir des codes EDUCONNECT fournis en début d'année, à l'adresse suivante :

<https://clg-guynemer-montbeliard.eclat-bfc.fr/>

Une permanence téléphonique est toujours assurée au collège si l'accès n'est plus possible physiquement ; merci de contacter le collège si vous avez une difficulté avec vos portables. Un personnel de l'établissement prend contact par téléphone avec la famille en cas de confinement (merci d'informer le collège de tout changement de numéro téléphonique).

Le protocole évoluera selon le niveau de la situation sanitaire national (niveaux vert, jaune, orange, rouge).

Le respect de l'environnement est primordial : les masques jetables doivent être déposés dans les poubelles et non pas dans la nature.

Au collège :

- ❖ Port du masque : voir infographie du ministère jointe.
- ❖ Application et respect des gestes barrières (cf. Affiche « les bons gestes à adopter »).
- ❖ Respect strict des consignes des adultes de l'établissement par les élèves.



Dans le cas du non-respect volontaire des consignes par un élève, sa famille est immédiatement prévenue et récupère son enfant dans les plus brefs délais.

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières). » (protocole national).

Accueil des élèves selon le protocole national :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Les conditions d'accès au collège et les emplois du temps sont adaptés selon le niveau.

La journée d'un élève au collège Guynemer (niveau vert – adaptations requises selon les autres niveaux) :

Niveau vert : emplois du temps normaux, les élèves se déplacent selon leur emploi du temps. Restauration scolaire « libre » ou restauration scolaire par niveau selon les modalités déjà à l'œuvre.

Niveau jaune : emplois du temps normaux, les élèves se déplacent selon leur emploi du temps, le brassage est limité autant que faire se peut entre les niveaux ; arrivée dans l'établissement et récréations étalées, par niveaux. Restauration scolaire par niveaux avec place numérotée et définitive.

Niveaux orange et rouge : les classes se voient affecter une salle si nécessaire ou si demandé par l'autorité académique (les salles techniques et spécialisées sont alors utilisées comme salles banalisées) ; les enseignants se déplacent dans les salles, les emplois du temps sont de ce fait adaptés.

Comme indiqué dans le protocole national, tout sera fait pour ne pas utiliser les salles techniques et spécialisées (sciences, technologie, arts plastiques, éducation musicale) comme salles d'enseignement général, sauf si cela devient inévitable.

Lors de l'accueil hybride des 4èmes et 3èmes (niveau rouge), la moitié des élèves étudient à distance via ECLAT ou en classe (rotation régulière). La visioconférence ne peut être mise en place de la classe vers l'extérieur (en raison du risque de captation de l'image et de la voix), sauf adaptations particulières possibles.

Les familles qui ont des difficultés de connexion doivent se tourner vers le collège. Tout prêt de matériel en direction des familles ne peut se faire qu'avec l'aval du Département du Doubs.

Niveau vert (accueil « normal ») :

1. Entrée des élèves dans l'établissement

- ❖ En fonction de l'emploi du temps normal, les élèves entrent par le portail d'entrée des élèves. Accueil étalé dans le temps (un niveau entre globalement toutes les cinq minutes). Les élèves mettent tout en

œuvre pour conserver la distanciation physique avec leurs camarades ; ils respectent les gestes barrière.

- ❖ Les élèves montent en cours à la sonnerie sans attendre et se rangent devant leur salle dans le respect de la distanciation physique autant que faire se peut.
- ❖ Les élèves se désinfectent les mains avec du liquide hydroalcoolique dès le passage du portail ou choisissent de se laver immédiatement les mains dans les sanitaires (le préciser alors aux surveillants).

2. Début des cours

- ❖ Montée des élèves seuls en cours et rangement devant la salle de classe en essayant de respecter la distanciation physique. Les élèves se désinfectent les mains dès leur entrée en cours.

A l'intérieur de la classe, le respect des consignes données par l'enseignant doit permettre le respect et la mise en place du protocole sanitaire par et pour tous. Le port du masque reste obligatoire à l'intérieur des locaux et à l'extérieur pour les niveaux orange et rouge (sauf avis médical transmis au médecin scolaire : « l'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies » - cf. Protocole national). Un élève qui ne se sent pas bien et ne peut plus porter son masque est conduit à l'infirmerie. Si l'infirmière est absente, les responsables légaux sont appelés et récupèrent leur enfant.

De façon générale, les élèves et les personnels gardent leur masque en toutes circonstances dans les zones fermées de l'établissement.

- ❖ Tout élève peut demander, durant le cours, à se laver les mains dans les sanitaires les plus proches ou à demander à bénéficier de liquide hydroalcoolique. La communauté scolaire compte sur l'intelligence de tous pour qu'il n'y ait pas d'abus (sorties de cours excessives).
- ❖ Les élèves changent de salle quand les emplois du temps le demandent, en gardant leurs distances, en portant leur masque, en suivant les sens de circulation lors des déplacements d'élèves, se rendent dans leur nouvelle salle sans tarder. Le sens de circulation n'a pas à être respecté lorsqu'un élève se trouve seul ou quasiment seul dans les couloirs.
- ❖ L'organisation des salles est laissée à la libre appréciation de l'enseignant (laisser un espace suffisant entre les tables en face à face lors de l'organisation en îlots).
- ❖ **L'aération des salles, des couloirs, de tout lieu fermé doit être constante, même lorsque le chauffage fonctionne.**

3. Récréation

- ❖ Les élèves descendent dans la cour, en respectant les distanciations physiques, par niveaux (récréations décalées).
- ❖ Le retour en cours se réalise librement dès la sonnerie, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, avec port obligatoire du masque. Les élèves se désinfectent à nouveau les mains dès leur entrée en cours.

4. Sortie des élèves

- ❖ Les élèves sortent en ordre, en gardant leur masque et dans le respect de la distanciation physique, sans s'agglutiner dans la cour du collège, devant le collège. Ils peuvent se laver les mains dans les sanitaires avant de sortir de l'établissement. Il n'y a pas de sorties étalées dans le temps, les élèves ne stationnant pas dans la cour.

5. EPS : voir l'infographie du ministère de l'éducation nationale. Les modalités concernant la pratique sportive au sein de l'Association sportive et de l'UNSS – rencontres entre établissements- seront revisitées à chaque fois que cela sera nécessaire, en relation avec l'évolution de la couleur retenue par le protocole national et en considérant les infrastructures à disposition, ainsi que les objectifs pédagogiques poursuivis. **La nécessité de la pratique sportive par les élèves est évidemment fortement réaffirmée.**

6. Pause méridienne et restauration scolaire

- ❖ Les élèves demi-pensionnaires sont pris en charge par le service vie scolaire dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire jusqu'à la prise du repas) et du protocole mis en place. Ils se rendent sur le site de la restauration scolaire des Huisselets par groupes et reviennent au collège dans les mêmes conditions.
 - Montée par niveaux (à partir de 12h15 – 12h30 selon la présence de lycéens au restaurant scolaire) après lavage des mains au collège. Les élèves changent leur masque avant de monter au restaurant scolaire.
 - Entrée progressive du groupe dans l'enceinte du restaurant. Prévoir un vêtement de pluie pour les élèves qui attendront environ 5 à 10 minutes à l'extérieur, sous la surveillance d'un AED., avant d'entrer à leur tour.
 - Avant la prise de plateau, désinfection des mains au gel hydroalcoolique.
 - Le service se déroule alors dans les conditions habituelles (prise du plateau, des aliments, les couverts sont donnés par un agent). L'élève se rend à une place libre.
 - A l'issue de son repas, l'élève rentre avec son groupe, sous la surveillance de l'Assistant d'éducation dès qu'il y est autorisé. L'élève sort du bâtiment avec son groupe après s'être lavé / désinfecté les mains.
 - **Toute circulation dans le restaurant scolaire, y compris durant la prise du repas, nécessite le port d'un masque.**
 - Le restaurant scolaire est lavé et désinfecté une fois par jour.

7. Après-midi

- ❖ Les cours de l'après-midi se déroulent selon les mêmes modalités que ceux du matin, de l'entrée de l'établissement pour les élèves externes à la sortie de l'établissement en fin de journée.
- ❖ **Un nettoyage complet des zones occupées par les élèves est effectué chaque jour.**
- ❖ **Les poignées de portes, rampes d'escalier, ... sont désinfectées au minimum une fois par jour.**

8. Prise en charge d'un élève malade

- ❖ Dans le cas d'un élève malade (quel que soit le symptôme) à son arrivée ou en cours de journée, une prise en charge par l'infirmière scolaire, ou un personnel de l'établissement, dans une salle dédiée est effectuée. **Les parents sont contactés pour récupérer leur enfant dans les plus brefs délais.**

9. Elève qui est cas contact à risque :

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète - protocole national de l'Education nationale).

10. Port du masque : voir l'infographie du ministère de l'éducation nationale.

- **Le masque est fourni par les familles ; des masques sont fournis par l'éducation nationale en cas de besoin.**

11. Limitation du brassage des élèves : voir l'infographie du ministère de l'éducation nationale.

12. Nettoyage et désinfection : voir l'infographie du ministère de l'éducation nationale.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.